



COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 17 JUIN 2021

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

Table des matières

1	ACCUEIL DES MEMBRES.....	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
3	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION	1
4	PUBLICATION DANS LE JOURNAL <i>LE CONTACT</i>	1
5	ACTION DE SUIVI	1
5.1	Diffusion du rapport annuel 2020	1
5.2	Remerciements à M. Berthiaume.....	2
6	SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX.....	2
7	CONDITIONS DU DÉCRET RELATIVES À L'EAU.....	7
8	MESURES D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	8
9	SUIVI DES TRAVAUX DES ZONES ACTIVES	8
10	SUIVI SUR LA FUTURE ZONE 6.....	9
11	REGISTRE DES PLAINTES.....	9
12	DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION.....	11
12.1	Suivi des audiences génériques.....	11
12.2	Prochaine réunion	11

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint
- Annexe 4 Publication dans le journal *Le Contact de chez nous*

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES MEMBRES

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques chez Waste Management (WM), souhaite la bienvenue aux membres à cette deuxième rencontre de 2021.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption.

L'ordre du jour est accepté par les membres. Il figure à l'annexe 2.

3 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte rendu de la rencontre du 18 mars 2021 est approuvé par le Comité.

4 PUBLICATION DANS LE JOURNAL *LE CONTACT*

M. Dussault indique que conformément à la procédure habituelle, un résumé de la dernière réunion, validé par la présidente du Comité, a été publié dans le journal *Le Contact de chez nous*.

5 ACTION DE SUIVI

5.1 DIFFUSION DU RAPPORT ANNUEL 2020

M. Dussault mentionne que, le 31 mai dernier, le rapport annuel du Comité, après sa validation par les membres, a été acheminé à une trentaine d'intervenants de la région (municipalités, milieux communautaires, médias de la région) et qu'aucune couverture médiatique n'a été constatée par la suite.

Il demande à la présidente du Comité si elle a été contactée par les médias, et celle-ci indique que non.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>L'article a été publié dans le Point d'impact, comme c'est le cas chaque année.</i>	<p>M. Dussault demande si l'article se trouve en ligne.</p> <p>On lui confirme que oui.</p> <p>L'article est disponible à l'adresse suivante : https://issuu.com/journallepoint/docs/point_bc39382e9bd659/4</p>

5.2 REMERCIEMENTS À M. BERTHIAUME

M. Dussault explique que différentes idées ont émergé pour remercier M. Yvon Berthiaume, qui a été président du Comité pendant 17 ans.

Ainsi, un projet de lettre a été acheminé à la nouvelle présidente du Comité, pour sa validation et signature. Le mot de remerciement lu par M. Dussault lors de la rencontre du 23 décembre lui sera également envoyé.

M. Dussault demande à la présidente comment elle aimerait organiser la remise de la lettre.

Le commentaire suivant est ensuite formulé :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Je suggère que M. Dussault vienne avec moi pour remettre les documents.</i>	<p>M. Dussault suggère d'organiser un rendez-vous avec M. Berthiaume la semaine suivant la rencontre pour la remise de la lettre.</p> <p>La présidente confirme que cela lui convient. Elle souligne que la municipalité a aussi transmis une lettre de remerciements à M. Berthiaume.</p>

6 SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX

M. Ghislain Lacombe rappelle la procédure utilisée par WM pour effectuer le suivi environnemental des eaux :

- Conformément aux exigences du MELCC, trois campagnes sont réalisées annuellement (mai, août, octobre)
- Lors de ces campagnes, des échantillons d'eau sont pris à différents endroits sur le site, c'est-à-dire :

- Dans les eaux de surface, qui s'écoulent autour du site (à six endroits)
- Dans les eaux souterraines de la nappe libre, qui est dans le sable (26 puits)
- Dans les eaux souterraines de la nappe profonde, qui est dans le roc (17 puits)
- Les paramètres à vérifier et les valeurs limites à respecter sont précisés dans le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR)*, mais les normes internes de WM sont parfois plus sévères que les exigences du ministère.
- Les échantillons sont envoyés chez un laboratoire accrédité par le ministère. Après chaque campagne, les résultats sont consignés dans un rapport trimestriel élaboré par un consultant et transmis au ministère. Un rapport annuel, englobant les rapports trimestriels, est ensuite produit et déposé au mois de mars de l'année suivante.
- Pour interpréter les résultats, WM et le ministère tiennent compte de plusieurs facteurs :
 - Les normes du REIMR.
 - Les valeurs en amont (soit avant que les eaux n'entrent en contact avec le site).
 - La présence naturelle de certains paramètres dans le milieu. Par exemple, dans la vallée du Saint-Laurent, on note naturellement des concentrations élevées, excédant parfois la norme à elles seules, en fer, en manganèse et en sulfure. Cette présence naturelle doit toutefois être démontrée, puis validée par le ministère.
 - L'historique des résultats aux points de mesure spécifiques, ainsi que les fluctuations.

Puis, M. Lacombe présente les résultats obtenus lors des campagnes en 2020 :

Eaux de surface

- Dans l'ensemble, les résultats obtenus respectent les valeurs limites inscrites au REIMR.
- Il n'est pas possible d'échantillonner quand il n'y a pas d'eau ou que l'eau est stagnante. En 2020, ce fut le cas pour le point ES-3.

Eaux souterraines (nappe libre de surface)

- Certains paramètres sont naturellement présents dans le milieu, de sorte qu'il est possible de noter leur présence en amont comme en aval du site, parfois dans des concentrations excédant la norme. C'est le cas pour le fer, le manganèse et les sulfures.
- De façon générale, les concentrations sont inférieures aux valeurs limites du ministère.
- Depuis 2018, WM note une tendance à la hausse pour l'azote ammoniacal et les chlorures dans certains puits du sud-est de la propriété. Après investigation, l'équipe a noté que certaines pompes de la tranchée drainante, une infrastructure qui ceinture le site afin d'éviter la migration des eaux de l'ancien site vers l'extérieur, ne donnaient plus le débit escompté. En 2020, des ajustements ont été apportés afin d'en augmenter le débit.

- La présence de COV a été constatée à l'un des puits (AS-16), mais seulement pour une campagne.
- Un dépassement en chlorures, identifié à l'un des puits lors de la campagne de printemps 2020, pourrait être attribuable aux sels de déglçage ou aux abat-poussières utilisés sur les chemins périphériques. Ces produits sont autorisés par le ministère, mais peuvent avoir un léger impact sur la qualité des eaux souterraines.

Eaux souterraines (aquifère profond)

- Les paramètres et les normes à mesurer sont les mêmes que pour la nappe libre, mais les concentrations sont différentes.
- Les valeurs limites ont été respectées pour la majeure partie des paramètres.
- Certains paramètres sont naturellement présents dans le milieu, de sorte qu'il est possible de noter leur présence en amont comme en aval du site, parfois dans des concentrations excédant la norme. C'est le cas pour le fer, le manganèse et les sulfures.
- Une barrière hydraulique est aménagée au sud de la propriété depuis 2004; celle-ci pompe l'eau dans le roc pour la déverser dans le fossé périphérique, permettant de détecter immédiatement toute contamination. L'eau pompée est conforme aux normes de rejets.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Si quelque chose d'anormal est détecté lors d'une campagne d'échantillonnage, est-ce que le ministère est avisé immédiatement, ou seulement lors de la remise du rapport annuel, en mars de l'année suivante?</i>	M. Lacombe répond que le ministère reçoit les résultats au fur et à mesure, puis, une seconde fois, lors de la remise du rapport annuel. Dorénavant, les résultats sont transmis dans une fiche préparée par le ministère, qui permet une uniformisation dans la transmission des résultats d'échantillonnage pour tous les sites d'enfouissement au Québec.
<i>Donc, au besoin, le ministère pourra intervenir immédiatement.</i>	M. Lacombe confirme que oui. Le fichier est d'ailleurs programmé pour identifier automatiquement les dépassements (qui apparaissent en rouge). S'il y a lieu, WM doit inscrire les explications liées aux dépassements directement dans la fiche.

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Vous avez mentionné que les sulfures sont présents naturellement dans le milieu.</i></p> <p><i>Quelles sont les répercussions de la présence de sulfures dans l'eau?</i></p>	<p>M. Lacombe indique ne pas avoir la réponse à cette question.</p> <p>La norme pour les sulfures est de 0,5 mg/litre, mais la présence naturelle de ce paramètre pour toute la vallée du Saint-Laurent (où est situé le site de Sainte-Sophie) est de 1 mg/litre. C'est pourquoi il est important de comparer les résultats obtenus avec la norme, mais aussi la présence naturelle des paramètres dans le milieu.</p>
<p><i>Les derniers échantillonnages datent du 22 octobre.</i></p> <p><i>Voit-on déjà une différence dans les résultats de certains paramètres, en lien avec l'augmentation du débit de pompage dans la tranchée drainante?</i></p>	<p>M. Lacombe répond qu'il n'est pas certain si les résultats de cette intervention seront visibles à court ou à long terme. Au moment de la rencontre, il n'avait pas non plus reçu l'entièreté des résultats de la campagne de mai 2021.</p> <p>Un retour au Comité pourra être fait pour voir s'il y a une tendance à la baisse depuis l'augmentation du débit.</p>
<p><i>Nous avons vu la présence de benzène à deux puits. Est-ce que cela avait déjà été remarqué dans les années précédentes, ou c'est la première fois?</i></p>	<p>M. Lacombe indique que ce n'est pas la première fois. Il y a parfois de légers dépassements, mais les résultats oscillent autour de la norme (situation stable, sans tendance à la hausse).</p>
<p><i>Pourquoi avoir réalisé un second test après avoir détecté la présence de coliformes fécaux dans la nappe profonde, sachant qu'il n'y a pas de norme associée à ce paramètre?</i></p>	<p>M. Lacombe qu'il s'agit de s'assurer que le puits n'a pas été contaminé par un contact entre l'eau de surface et la nappe profonde (ce qui aurait nécessité une intervention sur le puits).</p> <p>La présence de coliformes fécaux dans les analyses est toutefois souvent causée par la manipulation des échantillons.</p>
<p><i>Donc si vous avez une série d'échantillons qui présentent des coliformes fécaux, c'est un indice que le puits est brisé et qu'une intervention est nécessaire?</i></p>	<p>M. Lacombe répond que oui.</p> <p>Il faudrait alors évaluer si le puits doit être réparé ou remplacé.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Que feriez-vous si l'eau ne pouvait plus être pompée via la barrière hydraulique?</i>	M. Lacombe répond que l'eau devrait être traitée avant d'être rejetée en surface.
<i>Est-ce déjà arrivé depuis que la barrière hydraulique est opérée?</i>	M. Lacombe répond qu'il n'est jamais arrivé, depuis la mise en opération de la barrière en 2004, que le pompage doive être arrêté et donc qu'un système temporaire de traitement doive être mis en place.
<i>Est-ce que la ligne de puits à l'extérieur du site est localisée tout juste à l'extérieur de la barrière hydraulique?</i>	M. Lacombe répond que oui, les puits sont en aval de la barrière hydraulique.
<i>Quand on parle de la barrière, on parle bien de la bentonite?</i>	M. Lacombe répond que non, il est question ici de la barrière hydraulique qui a pour fonction de rabattre la nappe phréatique. Autrement dit, cette barrière permet de pomper les eaux à leur passage, plutôt que de les laisser migrer vers Sainte-Anne-des-Plaines, au sud.
<i>Est-ce que cette barrière a une durée de vie?</i>	M. Lacombe répond que cela est le cas pour les pompes (des travaux de maintenance sont donc faits chaque année). Tant que les pompes fonctionnent, le même niveau d'eau et le même débit sont observés.
<i>Pourquoi y a-t-il des puits au-delà de la barrière hydraulique, si celle-ci pompe les eaux?</i>	M. Lacombe indique que la barrière a été aménagée uniquement sous les anciennes cellules, dans le cadre d'un plan de sécurisation demandé par le ministère. Les eaux souterraines continuent de s'écouler à côté de cette barrière.

ACTION DE SUIVI :

- Revenir au Comité à savoir si les travaux d'augmentation du débit de pompage de la tranchée drainante entraînent une diminution des concentrations en azote ammoniacal et en chlorures

7 CONDITIONS DU DÉCRET RELATIVES À L'EAU

M. Lacombe présente les conditions relatives à la gestion de l'eau inscrites au décret d'autorisation de la zone 6, qui a été octroyé à la fin de l'année 2020, soit :

- La vérification et le suivi, pendant 10 ans, du débit du ruisseau aux Castors, afin de s'assurer que l'aménagement de la zone 6 n'a pas d'impact à ce sujet.
- La conception et l'exploitation d'un nouveau système de traitement des eaux en s'approchant au maximum des objectifs environnementaux de rejets (OER). Ces OER, qui correspondent à des objectifs et non pas à des normes, ont d'ailleurs été redéfinis par le ministère dans le cadre du décret.
- Le maintien du suivi hebdomadaire des eaux de surface, d'avril à novembre, concernant les matières en suspension et les hydrocarbures pétroliers, et le respect des valeurs limites.
- Un suivi hebdomadaire des nitrates et du phosphore dans les rejets, de mai à novembre, en tendant au maximum vers les objectifs (OER) définis par le ministère.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce qu'un suivi était déjà réalisé concernant les nitrates et le phosphore?</i>	M. Lacombe indique qu'un suivi était déjà réalisé au niveau du phosphore, mais pas pour les nitrates.
<i>Concernant le débit du ruisseau aux Castors, est-ce que la préoccupation concerne le fait que WM y envoie trop d'eau, ou pas assez?</i>	M. Lacombe répond que le ministère veut s'assurer que le débit n'augmente pas, afin d'éviter d'affecter les rives, qui le sont déjà lors de précipitations abondantes.

8 MESURES D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

M. Lacombe présente les mesures d'adaptation aux changements climatiques mises en place dans l'aménagement du site de Sainte-Sophie, une considération notamment exigée par le ministère depuis deux ou trois ans.

Concrètement, les ouvrages de gestion des eaux de surface et de traitement des eaux doivent maintenant tenir compte de prévisions plus importantes en termes de précipitations (total annuel, événements ponctuels).

Au site de Sainte-Sophie, les mesures ci-dessous ont été mises en place :

- Empierrements plus robustes pour les descentes d'eau pluviale et les fossés de drainage après le recouvrement final (permettant à l'eau de ruisseler adéquatement hors du site et de ralentir le débit d'eau).
- Aménagement d'un marais filtrant au nord et au sud de la propriété permettant également de ralentir le débit des eaux de surface.
- Augmentation de la capacité de traitement des eaux de lixiviation avec l'agrandissement et l'optimisation de l'usine, afin d'éviter l'accumulation d'eau dans les bassins.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>J'imagine qu'avec la limite sur le débit du ruisseau aux Castors, vous aurez à gérer l'accumulation d'eau dans les bassins?</i>	M. Lacombe répond que le rejet se fait plutôt à la rivière Jourdain, à quatre kilomètres du site. Ainsi, le traitement de l'eau n'a pas d'impact sur le ruisseau aux Castors.

9 SUIVI DES TRAVAUX DES ZONES ACTIVES

M. Lacombe fait le suivi des travaux réalisés sur la zone 5B :

- Construction de la dernière cellule de la zone 5B (5B-4) : l'excavation sera complétée la semaine de la rencontre, et l'installation des membranes débutera la semaine suivante. Cette cellule aura une superficie de quatre hectares, soit la plus petite cellule aménagée dans les dix dernières années.
- Construction de la berme périphérique, à l'ouest de la zone 5B.
- Raccordement des nouveaux collecteurs de biogaz (comme cela est fait chaque année).

- Travaux de recouvrement final dans le talus (principalement) et sur le toit (petite superficie) de la zone 5B.

10 SUIVI SUR LA FUTURE ZONE 6

M. Lacombe fait le suivi de l'aménagement de la zone 6, pour laquelle WM a obtenu l'autorisation en novembre 2020.

Il explique que WM travaille actuellement à la construction du mur sol-bentonite, un mur vertical en argile qui s'arrime à l'argile en profondeur, afin de devenir une barrière étanche. La construction de cette infrastructure a nécessité le déboisement d'une bande de 30 à 35 mètres de largeur au printemps 2021. Ce type de mur a été utilisé pour les zones 5A, 4 et 5B.

Il ajoute que la construction de la berme se fera à la suite de celle du mur et que le reboisement est fait au fur et à mesure, en collaboration avec l'Institut des territoires.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelle sera la capacité d'accueil de la cellule 5B-4 et quand sera-t-elle mise en service?</i>	M. Lacombe répond qu'elle aura une capacité de 1,1 million de mètres cubes et que la mise en service est prévue en septembre 2021.
<i>Quelle sera sa durée de vie?</i>	M. Lacombe répond que la cellule sera exploitée pendant un an. En parallèle, WM débutera l'excavation de la prochaine cellule (la première de la zone 6) en janvier 2022.

11 REGISTRE DES PLAINTES

M. Desnoyers indique que quatre plaintes ont été formulées depuis la dernière rencontre, toutes concernant le camionnage sur le rang Sainte-Marguerite.

Ces plaintes provenaient principalement d'un même citoyen, qui a contacté WM rapidement après avoir constaté des manquements aux consignes, ce qui facilite l'identification de la cause de leur présence sur le rang.

Il réitère le sérieux avec lequel WM prend cette situation, même si le taux de récalcitrants reste somme toute peu élevé.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Pour la plainte du 11 juin, si je comprends bien, le camion avait déjà quitté le site, et allait vers la route 117?</i></p>	<p>M. Desnoyers confirme, et ajoute que les événements des 9 avril, 23 avril et 11 juin se sont produits le vendredi soir vers 17 h.</p> <p>Il est probable que les individus en question aient eu hâte de terminer leur journée, sachant que ce chemin représente un raccourci de plusieurs minutes lors des heures de pointe.</p>
<p><i>La route en question est largement utilisée par les camions (de plusieurs provenances). Il est surprenant qu'on s'attarde à intercepter quatre camions de WM.</i></p>	<p>M. Desnoyers réitère que WM n'autorise pas le passage de ses camions sur cette route.</p>
<p><i>La route de contournement Val-des-Lacs a été construite précisément pour réduire le camionnage, à la suite d'un mouvement citoyen dans les années 1998-1999.</i></p>	
<p><i>C'est une problématique similaire avec une sablière à proximité.</i></p>	<p>M. Desnoyers explique qu'il s'agit d'une préoccupation exprimée par les gens qui résident sur le rang Sainte-Marguerite.</p> <p>WM s'apprêtait d'ailleurs à collaborer avec la Ville de Mirabel pour une campagne de sensibilisation à cet effet; or, l'entreprise a choisi de se retirer après avoir constaté que la campagne visait à prôner la réduction de la vitesse, afin de ne pas créer de flou sur les orientations de WM.</p> <p>Il mentionne avoir avisé la ville de l'intérêt de WM de collaborer à une campagne prônant la circulation locale seulement.</p>

12 DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION

12.1 SUIVI DES AUDIENCES GÉNÉRIQUES

M. Dussault présente les étapes franchies depuis la dernière rencontre ainsi que les étapes en cours et à venir dans le cadre des audiences génériques du BAPE.

- Partage d'un formulaire à l'ensemble des 38 lieux d'enfouissement au Québec, qui ont dû fournir plusieurs informations techniques (au début du mois de mars).
- Première partie des audiences publiques, permettant au public de poser des questions à des experts.
- Tenue d'ateliers thématiques :
 - WM a participé à un atelier ciblé sur les lieux d'enfouissement techniques (ayant regroupé la plupart des gestionnaires de lieux d'enfouissement au Québec)
 - Exemples de sujets abordés : hausse de la redevance à l'enfouissement, obligation d'équipement de tri biomécanique, uniformisation des tarifs d'enfouissement.
- Deuxième partie des audiences, permettant au public de déposer des mémoires.
 - WM a déposé un mémoire traitant notamment de l'évolution des quantités de déchets, et comprenant des recommandations pour la mise en place de mesures visant chaque étape du cycle : réduction des emballages, sensibilisation, obsolescence programmée, écoconception, économie circulaire, valorisation du biogaz et des eaux de lixiviation pour irriguer les saules, etc.
 - Au total, une centaine de mémoires ont été déposés.
- Enquête citoyenne (sondage auprès de 1000 personnes) : en cours.
- Dépôt du rapport du BAPE : prévu au plus tard le 22 décembre 2021.

12.2 PROCHAINE RÉUNION

M. Dussault rappelle que la prochaine réunion est prévue le 8 septembre prochain. Des instructions suivront sur le format de la rencontre et sur la possibilité de tenir une visite de site, en fonction des consignes de santé publique en vigueur à ce moment.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20 h 25.

Camille Montreuil et Anne Bélanger
Rapporteuses de la réunion